

Ce profil a pour but d'offrir aux membres du SCFP des renseignements de base sur le secteur dans lequel ils travaillent, et ce, dans une perspective nationale. Vous trouverez tous nos profils sectoriels et de plus amples renseignements sur le site scfp.ca.



Plus de la moitié des travailleurs du secteur de l'éducation au pays sont membres du SCFP. Nous représentons plus de 130 000 travailleurs dans les écoles primaires et secondaires. Répartis dans 411 sections locales, ils occupent tous les types d'emploi du système scolaire à l'exception des postes d'enseignant et de cadre.

En Ontario, nous comptons près de 55 000 membres dans ce secteur. Au Nouveau-Brunswick et à l'Île-du-Prince-Édouard, nous représentons tout le personnel. Notre secteur scolaire est l'un des plus forts au Canada. Nous représentons tous les types d'emploi de soutien dans presque toutes les provinces.

Le tiers des syndiqués du SCFP du secteur de l'éducation travaillent comme aides-éducateurs, le quart comme concierges et 13 pour cent comme employés de bureau.

Environ 83 pour cent des syndiqués du SCFP qui travaillent dans les écoles sont des femmes, occupant surtout des postes d'aide-éducatrice, de bibliothécaire et d'éducatrice de la petite enfance. Moins d'un pour cent de ces membres s'identifie à un genre non binaire.

Les hommes sont plus nombreux dans les postes d'ouvrier spécialisé et d'entretien, ainsi qu'en informatique. Plus de la moitié des syndiqués du SCFP du secteur de l'éducation ont plus de 50 ans, 42 pour cent sont âgés de 30 à 50 ans et près de six pour cent sont dans la vingtaine.

Enjeux

LE SOUS-FINANCEMENT CHRONIQUE

L'augmentation du financement ne suit pas celle du coût de la prestation de l'éducation et de l'entretien des édifices. Les conseils et commissions scolaires subissent des pressions énormes. Le parc immobilier accuse déjà un retard de 16 milliards de dollars au niveau des rénovations. Or, le gouvernement ontarien a éliminé le fonds de rénovation scolaire de 100 millions de dollars. Le sort des conseils scolaires s'aggrave, ceux-ci devant reporter des travaux. Éventuellement, ils devront choisir entre financer des programmes pédagogiques ou réparer les systèmes de chauffage.

Le financement déclinant des conseils et commissions scolaires contraint les conseillers et commissaires à explorer toutes les pistes de solutions permettant de régler la crise budgétaire et de répondre aux besoins d'une population étudiante croissante et diversifiée. En Colombie-Britannique, on s'attend à une hausse des inscriptions. Si le provincial n'augmente pas le budget en conséquence, nos membres devront faire d'énormes efforts pour répondre à la demande accrue en heures et en ressources sans compromettre la qualité de l'enseignement et du service. Le nombre d'élèves ayant besoin de soins personnalisés est en hausse. On a donc besoin de plus de personnel pour ne pas les laisser tomber. La réponse consiste à rajuster le financement, surtout pas à demander aux parents de financer les installations récréatives et la technologie en classe. Déjà qu'ils doivent payer pour les sorties et le transport scolaires !



Au lieu de cela, on accorde plus d'argent aux écoles privées qui exigent des frais exorbitants et renforcent l'oppression systémique et les différences en matière d'accès. Le SCFP-Alberta et les travailleurs scolaires du SCFP dans cette province ont fait équipe avec des organismes pour réclamer qu'on transfère, sur une période de trois ans, l'enveloppe des écoles privées au système public (à l'exception des établissements d'enseignement spécialisé). Ils exigent aussi que le gouvernement tienne ses promesses électorales : réduire les frais scolaires obligatoires, réduire la taille des classes, ajouter du personnel de soutien en classe et subventionner les dîners.

Les gouvernements provinciaux et territoriaux ont des décisions difficiles à prendre. Ils doivent accorder à l'éducation un financement adéquat et stable, tout en évitant d'ajouter au fardeau des conseils et commissions scolaires. Ceux-ci peinent déjà à planifier à long terme.

FUSIONS ET DIFFICULTÉS DE FINANCEMENT

Les syndiqués du SCFP ressentent les effets de la baisse des inscriptions dans l'ensemble du pays. Les gouvernements provinciaux adoptent de plus en plus un modèle de financement par élève. Cette baisse des inscriptions crée donc une pression budgétaire énorme pour plusieurs conseils et commissions scolaires. Les sections locales sont constamment aux prises avec des compressions qui ciblent les syndiqués du SCFP, qu'on traite souvent comme du personnel scolaire « non indispensable ».

La division scolaire Horizon, en Saskatchewan, a effacé les augmentations de salaire prévues à partir de l'année scolaire 2018-2019 en supprimant des jours de travail pour le personnel de soutien qui travaille dix mois par année. Les aides-éducatrices, les bibliothécaires, les secrétaires, les ergothérapeutes, les conseillers auprès des élèves et les travailleurs

sociaux ont tous perdu entre quatre et 13 jours de travail. En outre, la division a supprimé les deux seuls postes d'aide-orthophoniste.

On ferme des centaines d'écoles à travers le pays. En 2018, le gouvernement néo-écossais a annoncé son intention de remplacer les sept conseils scolaires régionaux élus de la province par un conseil consultatif provincial composé de personnes nommées par le ministre de l'Éducation. Il a aussi l'intention d'exclure les directeurs et directeurs adjoints du syndicat des enseignants de la province, le Nova Scotia Teachers Union. En Ontario, le conseil scolaire de la région de Toronto subit d'intenses pressions pour fermer des dizaines d'écoles « surnuméraires ». Ces écoles servent pourtant à toutes sortes d'activités éducatives, de l'éducation préscolaire et familiale aux cours de langue et d'intérêt général pour adultes.

On relève toutefois des signes positifs pour ce qui est du nombre d'inscriptions. En Saskatchewan, ce nombre a augmenté de dix pour cent entre 2010 et 2017. Au cours de la même période, les écoles publiques de Saskatoon ont enregistré une augmentation de la fréquentation de 21 pour cent. Malheureusement, cette progression n'est pas appuyée par un financement adéquat. En fait, le budget provincial 2017-2018 a réduit de 54,2 millions de dollars l'enveloppe destinée aux écoles et au soutien en classe. De plus, le financement annuel a été réduit de 500 dollars par élève.

L'adoption de programmes préscolaires à Terre-Neuve-et-Labrador, à l'Île-du-Prince-Édouard, en Ontario et en Colombie-Britannique est venue compenser les pertes d'emploi découlant de la baisse des inscriptions. Cela dit, bien souvent, les postes créés ne sont pas nouveaux. Il s'agit de transferts d'emplois du secteur des services de garde vers celui de l'éducation.



LA VIOLENCE TOUJOURS EN HAUSSE

Les travailleurs du secteur de l'éducation en contact direct avec les élèves subissent, au quotidien, de la violence et des menaces. Une grande partie de la population n'a pas conscience de cette réalité. Mais nos membres, eux, en sont très conscients. Les sections locales du SCFP militent en faveur de meilleurs mécanismes de formation et de signalement, ainsi que de l'application des droits conférés à nos membres par les lois sur la santé et la sécurité au travail. Le sondage réalisé par le Conseil des syndicats scolaires de l'Ontario (CSSO), fraîchement mis sur pied, va documenter le vécu de nos membres et faire ressortir les priorités à négocier en 2019.

LA PRIVATISATION

On constate une privatisation à la pièce dans certains domaines, comme le transport scolaire, l'informatique, les métiers spécialisés et l'entretien. Quelques provinces poussent de plus en plus le partage de services (la fusion de certaines fonctions administratives d'un certain nombre de conseils ou commissions scolaires). La plupart des 72 conseils scolaires ontariens font partie d'un consortium de transport avec un conseil voisin. Le gouvernement provincial aimerait voir le partage s'étendre aux services informatiques et de la paie, ce qui toucherait des syndiqués du SCFP.

Les pratiques, techniques et terminologies d'affaires s'incrustent dans le secteur des écoles publiques. Les services éducatifs publics sont confiés au secteur privé dans le cadre de partenariats public-privé (PPP) et de contrats de sous-traitance. Nous nous heurtons donc à l'importation d'idées et de pratiques provenant du secteur privé, dont l'évaluation des travailleurs de l'éducation, leur surveillance et le recours à l'augmentation de salaire au mérite.

Nous avons remporté de grandes victoires contre les écoles en PPP. Au Manitoba, le projet de construction de quatre écoles en PPP a été annulé, ce qui a permis de construire une école de plus. La campagne menée par la section locale 737, qui représente le personnel de soutien scolaire à la division scolaire Brandon, a fait connaître les problèmes potentiels de ce type d'école. Les écoles en PPP coûtent des millions de dollars supplémentaires aux contribuables. En plus, elles baignent dans le secret et la corruption. Elles transforment l'école d'un lieu ouvert à la collectivité en espace clos et privé.

En 1998, le gouvernement néo-écossais avait signé des accords de PPP pour 39 écoles avec quatre promoteurs. Vingt ans plus tard, alors que les baux arrivaient à échéance, il a racheté certaines de ces écoles, réalisant que cela coûterait beaucoup moins cher si celles-ci restaient publiques. Selon le vérificateur général, l'État aurait pu économiser jusqu'à 52 millions de dollars en les construisant de manière traditionnelle. En 2017, le gouvernement s'est engagé à acheter dix écoles PPP aux promoteurs Nova Learning et Ashford Investment pour la somme de 49,3 millions de dollars. Le coût total du rachat de 37 des 39 écoles s'élève à 215,9 millions de dollars.

Négociations

LE PASSAGE À LA NÉGOCIATION CENTRALISÉE

Il y a 20 ans, quand le budget de l'éducation provenait surtout des taxes scolaires, la plupart des sections locales du SCFP du secteur négociaient directement avec les conseils et commissions scolaires. Ce modèle de financement a commencé à changer dans les années 1990, lorsque les gouvernements provinciaux se sont mis à fusionner des régions scolaires et à centraliser leur financement, imprimant du coup un mouvement vers la négociation centralisée.



Aujourd'hui, dans sept provinces, les travailleurs du secteur de l'éducation affiliés au SCFP négocient les salaires et les autres grands points à une table provinciale. Les questions d'ordre régional se règlent au niveau de la section locale. Seules les trois provinces des Prairies n'ont aucune structure formelle de négociation centralisée.

Même si le taux d'inflation diminue depuis 2011, avec un creux en 2015, plusieurs gouvernements provinciaux cherchent avec beaucoup de zèle à conclure des contrats « net zéro » avec le secteur public. Les travailleurs du secteur n'y échappent pas.

En 2017, les travailleurs scolaires du SCFP en Ontario ont obtenu un important règlement en réponse à l'attaque de la *Loi 115* contre le droit à la négociation collective garanti par la *Charte des droits et libertés*. La Cour supérieure de l'Ontario a jugé cette loi inconstitutionnelle, ce qui a permis d'obtenir une compensation financière. Les travailleurs scolaires, dont ceux affiliés au SCFP, se partagent près de 57 millions de dollars.

La section locale 2745 a décroché un énorme rajustement d'équité salariale dans sa ronde de négociations de 2016, avec l'aide du SCFP national et de la Coalition pour l'équité salariale du Nouveau-Brunswick. Certains types d'emploi (dont les aides-éducatrices) toucheront une augmentation de salaire immédiatement, ainsi que des rajustements annuels totalisant près de dix dollars l'heure à la mise en œuvre complète de l'entente en 2022. Pour obtenir ce règlement, le personnel d'évaluation des emplois du SCFP a collaboré avec la section locale et l'employeur. Le processus a pris de nombreuses années. Les ajustements d'équité salariale couvrant la période 2012-2016 seront progressivement intégrés, par l'entremise de paiements rétroactifs remontant à 2012, sur une période maximale de dix ans. Ils auront une grande incidence sur la vie de certains des travailleurs les plus sous-payés et sous-valorisés du secteur.

Régimes de retraite

Plus de 90 pour cent des travailleurs du secteur de l'éducation affiliés au SCFP ont un régime de retraite à prestations déterminées et presque tous les syndiqués SCFP de ce secteur ont accès à un régime. En Ontario, en Saskatchewan et en Colombie-Britannique, ils bénéficient d'un régime de retraite municipal regroupant plusieurs employeurs. Nos membres manitobains font pression sur leurs employeurs pour obtenir un régime à prestations déterminées qui remplacera les régimes à cotisations déterminées qui sont moins avantageux, mais malheureusement la norme dans le secteur au Manitoba. Certaines sections locales ont enregistré ce gain lors de leur dernière ronde de négociations, mais il reste encore beaucoup à faire.

En Ontario, le fonds de fiducie des prestations des employés de l'éducation, actuellement à l'étude par les parties, pourrait révolutionner le secteur. S'il voit le jour, il offrira un régime d'avantages sociaux commun à toute la province. Ce régime sera financé par l'État, mais géré et contrôlé par le SCFP. Ce sera le deuxième fonds de fiducie en éducation auquel participera le SCFP, après celui mis sur pied en Colombie-Britannique il y a plusieurs années.

Campagnes

Plusieurs campagnes sectorielles sont en cours à travers le pays. Cet été et cet automne, les employés de soutien scolaire de la Colombie-Britannique étaient à l'honneur sur les écrans de cinéma pour promouvoir l'importance des services qu'ils prodiguent. Dans une vidéo d'animation de 30 secondes, le personnage de Rachel entre en contact avec des membres du SCFP, notamment une aide-éducatrice, un concierge, une employée de bureau, une personne de métier et un chauffeur d'autobus. Ils contribuent tous à rendre son



expérience scolaire possible. De nombreux autres outils ont été utilisés dans le cadre de cette campagne : des macarons, des dépliants et des affiches, ainsi que des annonces dans les journaux et à la radio dans les régions où il n'y a pas de grands cinémas.

La section locale 2745, qui représente le personnel de soutien scolaire du Nouveau-Brunswick, a parcouru la province pour mousser la campagne *Sauvons nos bibliothèques scolaires*. Celle-ci s'oppose aux compressions dans les budgets et la main-d'œuvre, ainsi qu'au recours à des bénévoles pour effectuer les tâches de nos membres.

L'annulation des écoles en PPP au Manitoba et la victoire dans l'équité salariale au Nouveau-Brunswick prouvent que nos campagnes peuvent porter des fruits à la table de négociations.

VISITEZ LE SCFP.CA : DES RESSOURCES POUR NOS MEMBRES

- Plus d'information sur votre secteur
- Des outils pour vous aider, vous et votre section locale
- Des exemples de réussite de partout au pays
- Et beaucoup plus !